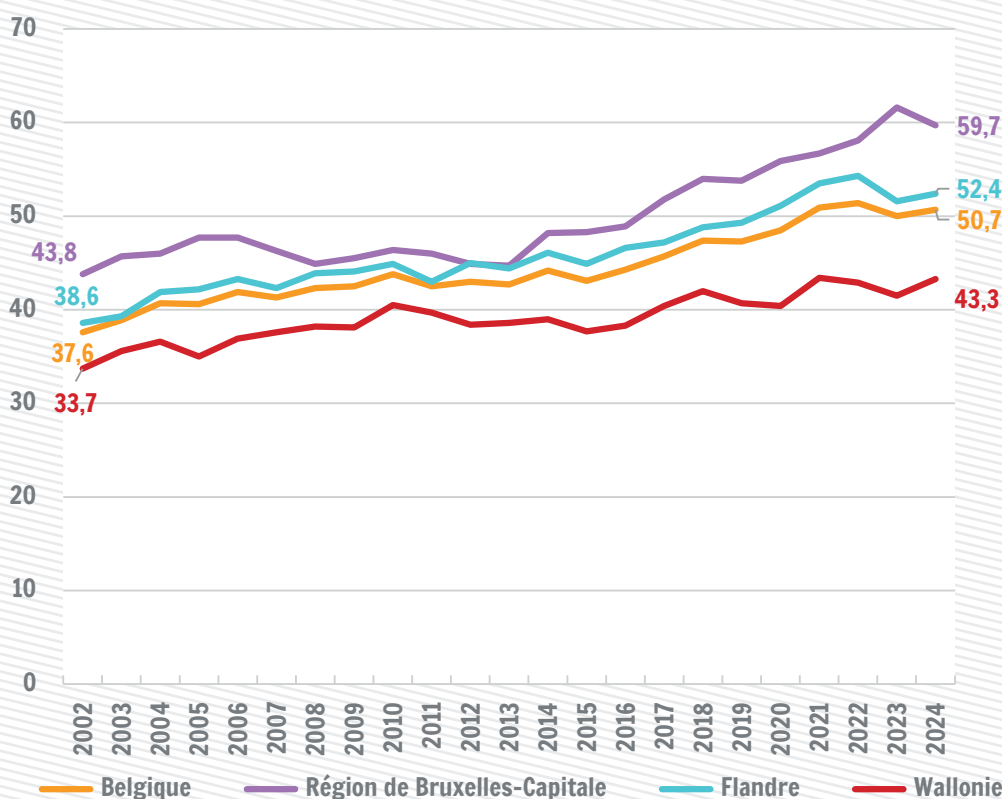


25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

43,3%

En Wallonie, en 2024, 43,3 % des 25-34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur

Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail (EFT ; moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

Le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans est un des indicateurs de l'objectif « Pour une éducation de qualité » des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies. Dans ce cadre, il est souhaité que, d'ici à 2030, 45 % des Belges âgés de 25 à 34 ans aient un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2024, c'est le cas de 43,3 % des wallon·nes âgé·es de 25 à 34 ans. Globalement, une croissance s'observe depuis le début des années 2000 (avec 33,7 % en 2002), même si les dernières années indiquent une certaine stagnation.

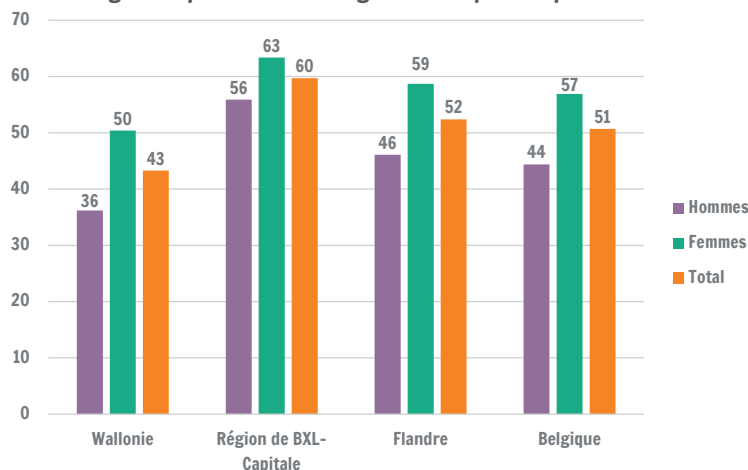
Comparativement aux deux autres régions du pays, la situation de la Wallonie est de loin la plus défavorable. En région bruxelloise et en Flandre, plus de la moitié de la population âgée de 25 à 34 ans est diplômée de l'enseignement supérieur (59,7 % et 52,4 % respectivement). La Belgique dans son ensemble atteint un taux de 50,7 % et dépasse ainsi l'objectif fixé (45 % pour 2030), alors que la Wallonie ne l'a pas atteint.

Etant donné que l'indicateur est mesuré sur la base d'une enquête, il est sujet à un certain degré d'imprécision lié à l'échantillonnage, dont on peut rendre compte au moyen d'un intervalle de confiance. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que la part des wallon·nes âgé·es de 25-34 ans disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur se situait, en 2024, entre 40,8 et 45,7 %.

Notons qu'auparavant, l'indicateur était calculé pour une tranche d'âge plus étroite, les 30-34 ans, notamment dans le cadre de la stratégie EU-2020. Pour cette tranche d'âge, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur est de 43,6 % en 2024 en Wallonie.

25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

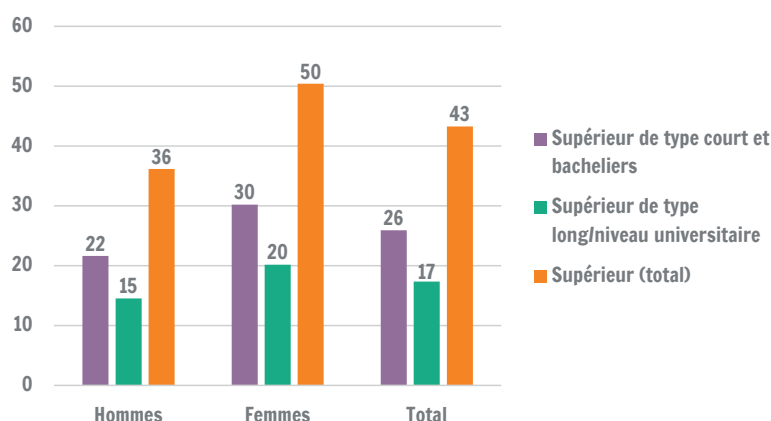
Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans selon le sexe en 2024



La part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, et c'est en Wallonie que les écarts hommes-femmes sont les plus marqués. Ainsi, pour la Wallonie, 50 % des femmes âgées de 25 à 34 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur, pour seulement 36 % des hommes de cette catégorie d'âge.

Sources : Statbel - EFT ; Calculs : IWEPS

Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans selon le type d'enseignement, en Wallonie (2024)



Parmi les 25-34 ans, 26 % sont diplômés de l'enseignement supérieur de type court ou de bacheliers de l'enseignement supérieur de type long et 17 % de l'enseignement supérieur de niveau universitaire (masters et équivalents). La différence entre hommes et femmes se marque surtout pour l'enseignement supérieur de type court: 30 % des femmes âgées de 25 à 34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou un baccalauréat contre 22 % des hommes. Pour l'enseignement supérieur de niveau universitaire, ces taux s'élèvent à 15 % pour les hommes et 20 % pour les femmes.

Sources : Statbel - EFT ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. Il est déterminé sur la base de la réponse de l'enquête. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue d'une part, le type court (graduats) et les bacheliers professionnalisants et académiques (niveaux 5 et 6 de la classification CITE 2011), et d'autre part, l'enseignement supérieur de type long et universitaire (masters ou équivalents, ingénieurs, doctorats, ..., soit les niveaux 7 et 8 de la classification CITE 2011). Notons que les versions de cette fiche basées sur les données antérieures à 2018 utilisaient une classification différente.

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge. En outre, plusieurs révisions de l'enquête sont susceptibles d'impacter les comparaisons interannuelles (ruptures de série) : (a) en 2017, réforme de la méthode d'échantillonnage (passage à un panel rotatif), (b) en 2021, révision profonde du questionnaire et modification des définitions BIT du chômage et de l'emploi, (c) en 2024, modification des questions relatives à l'apprentissage non formel (enseignement non régulier).

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq>

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2026